

Exploitation des chemins de fer—Loi

M. Mackasey: Monsieur le président, je ne suis pas étonné de l'intervention du député. Elle est typique car il est un député courageux qui dit ce qu'il pense. Je voulais simplement signaler que cette mesure ordonnait aux hommes de retourner au travail. Ai-je tort ou raison?

M. Howard: Voilà pourquoi, j'ai invoqué le Règlement. J'aurais aimé que le député...

M. le vice-président: A l'ordre. La présidence estime que les députés formulent des objections au lieu de poursuivre le débat. Je crois que nous gaspillons le temps de la Chambre. Le député avait le droit de s'identifier, mais je ne crois pas que nous devrions prolonger le débat sur le sujet. Si les députés veulent donner leur avis là-dessus, ils pourront le faire plus tard.

● (1540)

M. Diefenbaker: Monsieur le président, je sais gré au député de Vegreville, qui était inscrit pour prendre la parole à ce moment-ci, de la possibilité de parler. J'avais attendu impatiemment hier et aujourd'hui. J'ai attendu pour entendre le premier ministre. Le premier ministre devrait exprimer clairement la position du gouvernement dans des cas comme celui-ci. Dans tous les autres cas depuis 1950, lorsqu'il s'est agi de questions de ce genre, le premier ministre a joué un rôle prépondérant. En fait, c'est ainsi qu'agissait mon prédécesseur, il entamait les délibérations et, lorsqu'il est arrivé, une fois, que le ministre du Travail de mon gouvernement prenne la parole, M. Pearson a déclaré que c'était au premier ministre de parler ensuite. Je l'ai immédiatement suivi et je fais part au premier ministre des exemples du très honorable Louis St-Laurent et du très honorable Lester Pearson. Nous aimerions savoir quelle est sa position sur ce point. Il peut ironiser, cela ne m'affecte guère.

M. Trudeau: Notre position est d'être solidaires les uns des autres, ce qui n'est jamais arrivé dans votre cabinet.

M. Diefenbaker: Il se croit une autorité en matière de relations ouvrières, et il était avocat. Il serait intéressant de l'entendre nous expliquer les motifs de ce très long retard et nous dire pourquoi son gouvernement a négligé pendant des mois de prendre des mesures efficaces. Encore le 26 juillet, le gouvernement ne prenait pas ce problème au sérieux. Le député de Verdun vient de parler. Nous autres, baptistes, procédons parfois d'une certaine façon. Lorsqu'un poste devient vacant ou va l'être avant longtemps, des aspirants viennent prêcher pour se mettre en valeur. Ayant écouté les propos du député de Verdun aujourd'hui et constaté l'attention que lui accordait le premier ministre, je suis certain que le député prêchait pour sa paroisse et, par son indifférence totale, le premier ministre indiquait qu'il n'y a que peu ou pas d'espoir pour le député de Verdun de retourner au cabinet.

[M. Howard.]

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Il a touché un point sensible.

M. Diefenbaker: J'ai écouté le ministre des Transports. Je le fais toujours. Il a une façon de débattre que beaucoup de députés devraient imiter. Il est clair, il a du vocabulaire, de l'enthousiasme et des connaissances et je me demande pourquoi après tous les cafouillages et détours que l'on connaît depuis des mois avec le ministre du Travail actuel, le premier ministre n'a pas demandé au chef syndical expérimenté, l'actuel ministre des Transports, de lui donner et de donner au gouvernement une idée de ce qu'on pourrait faire pour empêcher cette grève.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Il a les réponses. Il a l'expérience. Il connaît le NPD mieux que tout autre député. Il est capable d'exposer ses faiblesses parce qu'il n'y a pas tellement longtemps qu'il a quitté ce parti.

J'ai écouté le représentant de Winnipeg-Nord-Centre aujourd'hui et je me bornerai à dire que son discours prenait cette tournure onctueuse selon laquelle son parti est le seul qui ressent encore quelque chose pour le peuple canadien et pour les travailleurs.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: C'est ce que les membres du NPD pensent et ils applaudissent. Je suis content d'avoir leur approbation. Il est extrêmement étrange qu'avec toute la connaissance du sujet qu'ils ont, la Colombie-Britannique soit maintenant inondée de grèves.

M. Broadbent: Pas une seule.

M. Diefenbaker: Le représentant ontarien est une de ces personnes qui ne savent absolument pas ce qui se passe en Colombie-Britannique.

Une voix: Il ne sait même pas ce qui se passe en Ontario.

M. Diefenbaker: Mais pourquoi n'appliquent-ils pas en Colombie-Britannique les vastes connaissances qu'ils ont dans les règlements de conflits ouvriers? Ce n'est pas une question simple, mais la responsabilité de ce qui est à l'étude aujourd'hui revient au gouvernement du Canada. Il est responsable de n'avoir pas agi devant l'inflation et je veux que cela soit très clair.

L'un des meilleurs articles que j'ai lus récemment sur la question ouvrière a paru dans le numéro du 30 juillet 1973 de U.S. News and World Report. Un article rapportait une entrevue avec Peter J. Brennan, secrétaire au Travail, et ancien syndicaliste avantageusement connu aux États-Unis. Il a souligné dans sa réponse la raison motivant la grève et la nécessité parfois ressentie par les ouvriers de débrayer. La question était la suivante:

Pourquoi les syndicats ne font-ils pas pression pour qu'il y ait augmentation des salaires vu la montée du coût de la vie?